

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 10.058**

L'An deux Mille Dix, le 25 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 19 février 2010

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 19 février 2010

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,  
Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** : néant

**ETAIENT ABSENTS-EXCUSES** : Mme BOURDEAU

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	32

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET : BUDGET 2010 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**RAPPORTEUR : M. LE DEPUTE-MAIRE**

**VOTE :**

Je rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire a pour principal objectif de permettre au Maire d'informer le Conseil Municipal de la situation financière de la commune et des tendances que la municipalité souhaite donner au prochain projet de budget.

Dans cette perspective, avant d'aborder le DOB pour 2010 proprement dit, un bilan succinct de l'exercice 2009 s'impose.

La crise financière s'est bien fait sentir, ce qui a entraîné pour principale conséquence une baisse des recettes pour la ville, en particulier sur les droits de mutation (ventes de maisons et de commerces) et sur les ressources liées au produit des jeux du Casino. Les recettes ont néanmoins été supérieures aux dépenses de 2009. Au final, le Compte Administratif 2009 dégagera un excédent total proche des 2 millions d'euros.

C'est grâce à une gestion attentive des charges courantes de fonctionnement que ce résultat positif et encourageant a été obtenu.

Il est encore un peu tôt pour décider de l'affectation de cet excédent, mais nous ferons de notre mieux pour qu'il soit consacré à des dépenses d'investissement et au désendettement pour ne pas hypothéquer l'avenir.

Quoi qu'il en soit, la reprise économique se fera certainement encore attendre un peu. La Ministre des Finances, Madame Christine LAGARDE, prévoit tout de même une croissance de 1,4% pour 2010.

Pendant cette période, l'inflation devrait également rester mesurée.

L'élaboration du budget primitif 2010 a tenu compte de ce contexte.

Il n'en demeure pas moins que la crise a coûté en deux ans, comme j'y ai déjà fait allusion : 1 million d'euros. Nous avons perdu 600 000 euros sur les droits de mutations, et 400 000 euros sur le Casino.

La prudence nous a aussi conduits à anticiper une nouvelle baisse de nos recettes (droits de mutation, casino) de 100 000 euros, pour l'exercice 2010.

La stabilisation des dépenses de fonctionnement déjà amorcée, sera l'un des objectifs de ce budget 2010, d'autant plus que les contribuables Royannais s'inquiètent légitimement de ce que sera l'évolution des taux pour leur taxe d'habitation et leur taxe foncière.

C'est pourquoi en 2010, je propose de ne pas augmenter les taux communaux d'imposition, tout en maîtrisant l'équilibre budgétaire de la commune.

Cette préoccupation ne saurait toutefois nous faire oublier la nécessité de l'investissement pour une ville comme la nôtre, dont l'économie touristique, et donc l'attractivité, reste la principale source de richesses et d'emplois.

Le projet prioritaire pour cette année 2010 sera la construction de la halle aux sports, dont la première pierre a été posée, le 06 novembre 2009, et dont l'inauguration, si tout se passe bien, devrait avoir lieu au cours de l'année 2011.

Pour l'instant, le projet de Maison du Tourisme et de la Communication est différé, en attendant des jours meilleurs. Je garde néanmoins l'espoir que nous pourrions procéder à une extension de l'actuel local (bocal serait plus juste !) du Syndicat d'Initiative.

Nous devons aussi entretenir notre patrimoine par des investissements de renouvellement, tels que l'entretien du bâti communal, la voirie, les trottoirs, les réseaux divers, etc... . Nous allons également poursuivre nos actions en faveur de l'activité commerciale de notre station, et continuer à être un partenaire solidaire de nos associations et à leur écoute bienveillante. A cet égard, je tiens à souligner que nous allons augmenter de 2% le budget qui leur sera alloué.

A l'exception du gymnase, il importe de souligner que la plupart de ces investissements ne généreront pas de nouvelles dépenses de fonctionnement, assurant des finances communales saines. De plus, ils contribueront à l'embellissement de la ville, et à l'amélioration de sa qualité de vie.

Ainsi, comme vous pourrez le constater, grâce à une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, il ne sera pas nécessaire de recourir davantage à l'impôt. Tout en maîtrisant l'endettement, notre capacité à investir pour l'avenir demeure. Je crois donc que ces orientations budgétaires peuvent être qualifiées de rigoureuses et vertueuses.

## **BUDGET PRINCIPAL**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **I – DEPENSES**

##### **Ø Evolution 2010/2009**

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget primitif 2010 devraient se situer aux alentours de 32.452.515 €, contre 31.992.139 € au budget primitif 2009, soit une progression globale de 1,44 %.

##### **Ø Remboursement de la dette**

L'annuité de la dette 2010, capital et intérêts confondus, s'élève à 6.935.000 €, contre 7.358.000 € prévus au budget primitif 2009.

##### **Ø Frais de personnel**

Les frais de personnel, évalués à 16.821.065 €, progressent de 707.432 € par rapport aux dépenses réalisées en 2009. Cette augmentation de 4,39 % se décompose comme suit :

- 1,23 % d'augmentation des traitements
- 1,14 % au titre du déroulement de carrière du personnel
- 2,02 % au titre des mouvements de personnel.

## Ø Autres dépenses

Les dépenses obligatoires seront actualisées sur la base de l'évolution constatée des prix. Les autres dépenses seront maintenues à leur niveau 2009. En ce qui concerne les subventions aux associations, les enveloppes financières correspondantes seront majorées de 2 %.

## II – RECETTES

### Ø Dotation globale de fonctionnement

La recette prévisionnelle afférente à la DGF 2010 s'élève à 6.230.397 €, soit une progression de 0.98 % par rapport à 2009.

### Ø Recettes à caractère fiscal

Les principales recettes peuvent être évaluées comme suit :

- taxe additionnelle aux droits de mutation	1.075.393 €.
- taxe sur l'électricité	575.000 €.

### Ø Casino

Le total des recettes provenant du casino est estimé à 2.756.395 €. Ce total se décompose comme suit :

- prélèvement communal	1.627.210 €.
- reversement par l'Etat d'une partie du prélèvement progressif	603.323 €.
- prélèvement à employer	95.588 €.
- participation à l'effort artistique et culturel	264.274 €.
- loyer	166.000 €.

### Ø Dotations de compensation

Les dotations de compensation s'élèvent à 2.292.243 € et se décomposent comme suit :

- dotation de compensation de la C.E.T (Contribution économique territoriale) versée par l'Agglomération Royan Atlantique	1 673 729 €
- compensation par l'Etat des exonérations sur la fiscalité directe locale :	618.514 €.

## Ø Autres recettes

Les principales recettes peuvent être évaluées comme suit :

- revenus des immeubles	2.261.763 €.
- produits des services	1.528.752 €.
- remboursement par le CAREL du personnel mis à disposition	875.000 €.
- droits de place sur le domaine public	961.200 €.

## Ø Impôts directs locaux

Pour 2010, l'actualisation des bases par l'Etat est fixée à 1,2 %. Il n'y aura pas d'augmentation des taux par la commune.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### I – RECETTES

#### Ø Principales recettes

Les principales recettes s'établissent comme suit :

- FCTVA	1.980.000 €.
- T.L.E (TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT)	250.000 €.
- Amendes de police	100.000 €.
- Subventions	688.925 €.
- Amortissements	781.000 €.

soit un total d'environ 3.799.925 €.

### II – DEPENSES

Il est notamment prévu :

- 2 400 000 € pour la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de la Halle des sports.
- 2 606 000 € pour le programme voirie et réseaux 2010.
- 1 024 000 € pour le programme bâtiments 2010, dont 203 000 € pour l'étanchéité de la toiture terrasse de la piscine couverte.
- 384 000 € pour les travaux de rénovation et d'embellissement des écoles.
- 500 000 € pour la réhabilitation des voiles de l'Eglise Notre-Dame.

## BUDGET EAU POTABLE

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### I – DEPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget primitif 2010 devraient se situer aux alentours de 232 863 €.

Ø Les principales dépenses sont :

- Le syndicat de CHENAC : 67 314 €
- Les intérêts de la dette : 49 980 €
- Les frais d'études et honoraires : 46 000 €
- Les frais de personnel : 55 000 €

## II – RECETTES

Les recettes de fonctionnement du budget primitif 2010 devraient se situer aux alentours de 824 329 €.

Celles-ci sont composées principalement, de la part communale sur l'eau pour 750 000 € et de la vente d'eau aux autres communes pour 40 000 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### I – RECETTES

Ø Principales recettes

Les principales recettes s'établissent comme suit :

- |                     |            |
|---------------------|------------|
| - Emprunt           | 500 000 €. |
| - L'autofinancement | 505 306 €. |
| - Amortissements    | 86 159 €.  |

soit un total d'environ 1 091 465 €.

### II – DEPENSES

Il est notamment prévu :

- 150 000 € pour clore l'opération de mise en place des périmètres de protection des captages d'eau.
- 600 000 € consacrés au renouvellement des branchements plombs.
- 220 000 € pour le renouvellement des canalisations rue des Cendrilles.
- 30 000 € pour le renouvellement des canalisations avenue de Bordeaux

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 1<sup>er</sup> mars 2010

Le Député-Maire,  
Didier QUENTIN